

## SCANDALE AUX ASSISES

# Les tueurs à la 205 rouge étaient presque parfaits

Aux assises de l'Isère, trois hommes auraient dû être jugés en quelques jours et condamnés au maximum, sur la foi des rapports de police. A la surprise générale, le procès a capoté au cinquième jour. Lionel Duroy a rouvert le dossier.

On les appelait « les tueurs à la 205 rouge ». Pour les condamner, on avait prévu cinq jours d'audience devant les assises de l'Isère. D'accord, c'était peu, compte tenu de la ribambelle des crimes et délits recensés par la police judiciaire; oui mais justement, disait-on, le commissaire Louboutin avait si bien ficelé son affaire que nos trois « tueurs », dans le box, en resteraient pétrifiés, atterrés, bouches cousues. Ils cesseraient de nier, on ne perdrait pas de temps en palabres.

Eh bien, ça ne s'est pas passé comme prévu. Au quatrième jour du procès, dans une bousculade indescrivable, l'un des accusés s'est déculotté. Dans le box. En public. Il voulait montrer que son sexe, tatoué en vert, n'était pas celui qui avait violé, une nuit de l'été 1988. Ça se reconnaît, un sexe vert. Le même homme, la veille, avait refusé de comparaître. Puis il s'était débattu. Des képis de gendarmes avaient atterri dans le public. Cette fois, quand il a baissé son slip, l'avocat général a paru pleurer. Le président a hurlé : « Ce tribunal ne se transformera pas en cirque ! » Mais si, on y était au cirque. Et le lendemain, le président a renvoyé le procès à une session ultérieure.

C'était le 13 mars dernier. Depuis, le commissaire Louboutin, du SRPJ de Lyon, patron de l'enquête, ne décolère pas. Nous

nous sommes procuré son rapport — celui qui a permis de ligoter les trois « tueurs », et nous sommes sortis de là (71 pages) prêts à leur coller dix-huit ans incompréhensibles.

Passons sur les hôtels cambriolés, sur la casse de la station-service de Saint-Vallier, sur les automobilistes rançonnés, pour ne retenir que les faits les plus monstrueux : le triple viol de Nathalie, 22 ans, dans la nuit du 12 au 13 août 1988; la mort de Patrick Siguenza, marchand de frites ambulante, abattu la nuit du 16 août parce qu'il tardait à donner sa caisse.

**Au tout début de l'enquête, le commissaire n'a rien, rien qu'un « délit de sale gueule ».**

Ce triple viol, cet assassinat, comme toutes les attaques à main armée qui les ont précédés ou suivis, le policier les attribue sans l'ombre d'un doute aux trois mêmes hommes, ceux qui ont fait ce cirque devant les assises de l'Isère. Et quand on lit le commissaire, on partage sa conviction, peut-être même sa colère.

Comment expliquer que ce procès ait pu

perdre la tête, au point de devenir ingouvenable, au point de se saborder pour échapper au ridicule ?

Nous nous sommes alors procuré tout le dossier. Tous ces fameux procès-verbaux d'audition qui permettent à un policier de se faire une conviction puis de « charger » ses présumés coupables. Et nous nous sommes aperçus que le commissaire Louboutin avait beaucoup écrémé, « oubliant » les témoignages qui ne collaient pas, pour livrer à la justice un scénario sans faille, lisse, accablant. Mais les failles ont ressurgi au procès, et c'est pourquoi on a vu se décomposer, au fil des jours, au fil des heures, un président de cour d'assises pourtant persuadé, au départ, d'avoir affaire à de bons coupables. La justice avait cru sur parole le commissaire Louboutin. Elle a dû déchanter.

Au tout début de l'enquête, le commissaire n'a rien, rien qu'un « délit de sale gueule » — appelons les choses par leur nom. Il en convient, d'une certaine façon, puisqu'il écrit : « Les 17 et 18 août (soit quelques heures après la découverte de la 205 dans le Rhône, épilogue de l'équipée meurtrière), les gendarmes de la brigade de Tain-l'Hermitage étaient informés que trois individus suspects avaient été vus dans divers débits de boissons (de Tain-l'Hermitage) et que trois familles de gitans avaient stationné au camping municipal



Ci-dessus, Michel Schmitt, Jean Winterstein et, ci-contre, Didier Rossi : le mince, le grand et le petit gros...

de cette localité du 13 au 17 août.»

On notera que « les trois individus suspects » ne sont suspects que parce qu'ils sont gitans. Les cafetiers interrogés ne trouvent rien d'autre à leur reprocher. Le commissaire Louboutin non plus. Mais c'est assez pour les identifier, facilement d'ailleurs, grâce aux numéros d'immatriculation des trois voitures relevés dans le registre du camping. Didier Rossi, Michel Schmitt et Jean Winterstein ont chacun un casier judiciaire, ça tombe bien. Ce sont effectivement des voleurs. Ils habitent la région de Metz. On fait venir leurs photos et l'enquête démarre aussitôt à Tain-l'Hermitage.

### « DES SIGNALEMENTS PEU PRÉCIS »

C'est tout près du camping que l'on a retrouvé la 205 rouge dans le Rhône (le 17 août à 13 heures). C'est également à deux pas de là, sur le parking d'une cité HLM, qu'une dame a aperçu la même 205 en stationnement, le 17 août au matin. Puis elle a vu un homme venir la chercher vers 11 h 45. On lui présente les photos des

trois gitans, va-t-elle reconnaître l'un d'entre eux ? « Pour moi, dit-elle, il ne s'agit pas de l'homme que j'ai vu ce jour-là ». Elle indique que celui-ci portait un survêtement bleu roi, des cheveux châtain plats, avait une taille moyenne, etc. Traduction du commissaire Louboutin : « Le témoin ne

**Le 12 août, à 5 h du matin, la 205 rouge a été repérée par un pompier dans une cité de Vienne.**

donnait que des signalements peu précis. » En revanche, tous les cafetiers de Tain reconnaissent formellement les trois « suspects ». Mais ça, ce n'est pas vraiment une surprise.

On poursuit l'enquête et on file au camping de Vienne où les gitans ont séjourné du 11 au 13 août. Coïncidence : le 12 août, à 5 heures du matin, la 205 rouge a été repérée par un pompier, Hervé Havard. Elle

était alors garée dans une cité de Vienne. Le pompier a vu un homme en descendre. Aux enquêteurs qui l'interrogent le 24 août, il explique qu'il « n'a pas distingué ses traits ». Pourtant, le 15 septembre, alors que les suspects ont été arrêtés, que leurs photos ont été publiées dans le journal, Hervé Havard a une illumination. « Je reconnais formellement Didier Rossi comme étant l'individu que j'ai vu sortir de la 205 GTi », dit-il. « Je vous signale, ajoute-t-il, qu'au moment où il est sorti du véhicule il était parfaitement éclairé par un lampadaire. » Pourquoi ne l'avait-il pas dit la première fois ?

### UNE TROUBLANTE PERMUTATION

On se rend enfin à Beaune, dans le garage Peugeot où a été volée la 205. Deux employés avaient repéré les voleurs. Le premier désigne Jean Winterstein comme étant le type « un peu gros, à la mine patibulaire » qui a pris le volant. Le second identifie « formellement » Yvonne Reyes, épouse de Didier Rossi. Mais, trois semaines plus tard, il reconnaît tout aussi « formellement » Kheira Bouras, épouse de Michel Schmitt et non plus Yvonne Reyes. Cette permutation ne trouble pas le commissaire. Quant aux deux hommes qui accompagnaient la femme, l'employé s'en souvient parfaitement : il désigne sur la photo... deux policiers figurants.

Reste que la 205 rouge semble avoir suivi à la trace l'itinéraire de vacances des trois familles de gitans : ils sont à Beaune le jour où la Peugeot est volée, à Vienne quand elle est repérée par le pompier, à Tain-l'Hermitage quand elle est vue dans la cité HLM. Ça fait beaucoup. Le 8 septembre, les trois hommes sont interpellés à Metz. Les « tueurs à la 205 rouge » font les « unes » de la presse régionale. Par souci pédagogique, pour éviter que le lecteur ne se perde dans les noms, policiers et jour-

nalistes en font aussitôt des héros de BD : l'y a le grand costaud (Didier Rossi), le mince (Michel Schmitt) et le petit gros (Jean Winterstein).

Désormais, tout témoin qui ne les décrira pas comme ça — le grand, le mince et le petit gros — devra rectifier sa déposition sous peine de ne pas figurer dans le rapport d'enquête du commissaire Louboutin. Ce sera notamment le cas pour Gisèle Marpaux, témoin d'un casse commis à l'Hôtel du Nord d'Uchizy dans la nuit du 6 au 7 août. Elle voit sortir de la 205 rouge trois hommes, « deux assez grands, costauds, un autre beaucoup plus petit, mince ». M. Louboutin ne relève pas. Idem pour Reinhard Geier qui se fait braquer, au volant de sa voiture, dans la nuit du 12 au 13 août. « A mon avis, dit-il, ils étaient tous trois de corpulence à peu près identique, environ 1,75 m, corpulence mince. » Traduction du commissaire Louboutin : « M. Geier ne peut apporter de caractéristiques précises quant au signalement des individus. » Mais lors de la reconstitution, le témoin rectifie le portrait : « Trois fonctionnaires du SRPJ ont représenté les auteurs tels que décrits par M. Geier, à savoir un grand, un moyen et un gros (sic). »

## UN DÉTAIL NÉGLIGÉ : LE VENTRE

Le descriptif de ses trois agresseurs tel que le fait la jeune femme violée colle en revanche de façon troublante avec la morphologie des trois « tueurs ». Nous avons bien là le grand, le mince et le petit gros. Concernant ce dernier, cependant, Nathalie répète à tous les policiers, puis au juge, « qu'il avait un ventre très prononcé, blanc, sans poils ». Elle l'a bien vu, ce ventre, le plafonnier de la 205 était allumé. Las ! le commissaire Louboutin négligera ce détail. On oubliera également de demander à la jeune femme si elle n'a rien remarqué de particulier sur ses deux autres violeurs. Le président des assises nommera donc en toute hâte un expert qui révélera que le petit gros... a le ventre noir de poils ; que le grand costaud a une échelle tatouée sur le sexe (5 cm de long, 9 barreaux), avec, au-dessus, ces quelques mots : « A ma biche ». Quant au troisième, on l'a dit, son sexe est tatoué en vert. La jeune femme a-t-elle pu se tromper sur le ventre et ne pas remarquer les tatouages ?

Et les témoins de la friterie, de l'attaque meurtrière de la friterie, les ont-ils reconnus, les gitans ?

En fin d'après-midi, le 16 août, quelques heures avant l'attaque donc, un pêcheur repère la 205 rouge avec trois hommes à bord. La voiture est garée à quelques pas de la roulotte des frères Siguenza. On expliquera que les gangsters étaient en repère. Pour une fois, les trois hommes



Jean Winterstein et Didier Rossi. Au centre : leur avocat M<sup>e</sup> Verges.

sont à visage découvert. Le témoin les voit à 17 h 10, puis de nouveau à 18 heures, quand il interrompt sa partie de pêche. Le juge lui présente les photos des gitans. « Je suis formel, dit-il, ce ne sont pas ces trois hommes que j'ai vus dans la 205. »

L'attaque a lieu peu après minuit. A 3 h 30 du matin, Pascal Siguenza, dont le frère vient d'être tué, dit aux policiers : « Cet homme (le tueur) mesurait environ 1,75 m, corpulence forte. Je n'ai remarqué aucun accent particulier. Je suis dans l'impossibilité de vous décrire les deux autres individus, car je ne les ai pas vus. » Un an plus tard, le 21 juin 1989, on lui montre une photo sur laquelle les trois suspects sont mêlés à des figurants : « Je reconnais le numéro 7 (Winterstein) et le numéro 2

**Les témoins volent au secours  
du commissaire,  
persuadés comme lui  
que les gitans sont coupables.**

(Rossi) à leur corpulence, dit alors Pascal Siguenza. A mon avis, le 2 est celui qui était dans le camion (de frites) et qui a tiré sur mon frère. En regardant bien, ajoutait-il, je me demande s'il n'y aurait pas eu le 3 (Schmitt). Le numéro 7 était sur la terrasse avec le fusil à pompe et le numéro 3 était celui qui crevait les pneus. »

Thierry Siguenza, qui n'avait vu que le tueur, a le même retour de mémoire. Mais là, les policiers en font un peu trop. « Le numéro 7 est celui que j'ai appelé le gros »,

lui font-ils dire. Or, dans aucun PV, Thierry Siguenza ne parle d'un gros.

Disons que les témoins ont fait ce qu'ils ont pu pour aider le commissaire Louboutin, persuadés comme lui que les gitans sont les coupables — ne les a-t-on pas vus dans les journaux ? Bon, peut-être le sont-ils, coupables, mais les scientifiques, qui se moquent, eux, des convictions de M. Louboutin, n'ont rien découvert pour les charger. Dans la cagoule censée appartenir à Winterstein et retrouvée dans la 205, ils ont bien prélevé des cheveux mais ce ne sont pas ceux de Winterstein. Dans les prélèvements faits sur la jeune femme violée, on n'a pas trouvé trace du sperme des trois gitans. Enfin, aucun indice relevé dans la 205 n'a parlé. Une cassette qui se trouvait dans le vide-poches aurait été saisie chez Rossi, à Metz. Mais il n'est pas certain qu'elle provienne de la 205.

Bref, on se surprend à douter, comme s'est surpris à douter le président des assises de l'Isère.

## L'ÉNIGME DES TROIS LÉGIONNAIRES

On est même carrément ébranlé lorsqu'on apprend qu'une autre 205 GTi circulait dans la même zone avec trois hommes à bord. Cette voiture a été prise en chasse par trois policiers, le 16 août 1988, vers 19 h 15, dans la banlieue lyonnaise. Elle a grillé le feu rouge d'un grand carrefour et le conducteur, apercevant alors la 305 des policiers arrêtée en sens inverse, leur a fait un bras d'honneur. La poursuite a échoué mais il y avait bien trois hommes à bord et il a été établi que ce n'était pas la 205 GTi volée à Beaune. Pourquoi le commissaire Louboutin n'en a-t-il rien dit dans son rapport ?

Enfin, il est temps d'évoquer l'énigme des trois légionnaires. Sur le même tronçon que les gitans ont évolué trois déserteurs venus d'Aubagne. Le 17 août, ils ont été interpellés par la gendarmerie. Le responsable de l'enquête les a très vite mis hors de cause, sous prétexte qu'ils n'auraient quitté la caserne que le 12 août, soit après les premiers casses du gang à la 205. Enquête faite, ils étaient dans la nature bien plus tôt, puisque des contrôleurs de la SNCF les ont verbalisés le 9 août, entre Nice et Marseille. Aujourd'hui, les trois hommes sont introuvables et la justice reste avec cette énigme sur les bras : la jeune femme violée assure que l'un de ses agresseurs portait des rangers, or aucun des trois gitans ne portait ce type de chaussures. « C'est un problème », convient le commissaire Louboutin.

Un des nombreux problèmes que la cour d'assises va devoir résoudre avant d'acquiescer, ou de condamner, les trois gitans.

Lionel DUROY